

L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS



ORGANISE UN WORKSHOP SUR

*Les opérations de commerce international :
modalités d'exécution, de règlement et de
garanties à la lumière des nouvelles
évolutions réglementaires,
institutionnelles et opérationnelles*

29 & 30 JUIN 2026

IACE LAC – TUNIS

Tarif : 1 280 DT / HT

(Pause-café et déjeuner)

(TVA 19 %)

ANIMÉ PAR

M. Ridha DOUMA

*Ex-DGA – Chargé d'inspection des opérations de change Banque
Centrale de Tunisie (BCT)*



www.ifbt.tn



(+216) 71 340 815



contact@ifbt.tn

CONTEXTE

Les opérations commerciales avec l'étranger sont régies par des législations et règles et usances spécifiques diverses en termes de procédures et de formalités ainsi que de modalités de règlement financier et d'émission de garanties connexes impliquant directement le secteur bancaire. A cette réglementation s'ajoute une multitude de règles et usances internationales et d'accords bi et multilatéraux marquant la sphère internationale.

D'un autre côté, les risques nés des opérations commerciales avec l'étranger peuvent intégrer des risques de différentes natures : économique, financier, commercial, de change ...ainsi que d'autres risques comme les risques culturels et environnementaux liés à la nature des produits échangés auxquels s'ajoutent les préoccupations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

A cet effet, la gestion des risques des opérations commerciales avec l'étranger est le facteur principal qui détermine la documentation et les moyens et modes de paiement utilisés par l'importateur et l'exportateur. A cet égard, les intermédiaires agréés au même titre que leur clientèle sont contraints de maîtriser en détail les procédures et formalités de commerce international ainsi que les outils et instruments spécifiques de mise en œuvre tels que les lettres de crédit, les crédits acheteurs, les garanties, les modalités de compensation et de paiement, les méthodes de financement de matières premières.

Par ailleurs, les intermédiaires agréés se doivent de maîtriser le cadre réglementaire d'émission et de mise en jeu de cautions et garanties liées au commerce international ainsi qu'aux opérations de courtage et négoce international et des comptes y relatifs.

Les règles de compliance et de lutte contre la criminalité financière font également partie des enjeux et préoccupations les plus importants dans l'exécution des opérations commerciales avec l'international

PUBLIC CIBLE

Ce séminaire s'adresse aux cadres des banques et des Intermédiaires Agréés notamment les responsables des directions suivantes

- Direction de bancaire étranger et de commerce extérieur,
- Direction de crédit,
- Direction de risques,
- Direction des garanties,
- Direction du front, middle-office et back-offices,
- Direction juridique,
- Direction de conformité,

OBJECTIFS

Ce workshop vise les objectifs suivants :

- Appréhender et analyser l'ensemble des étapes d'une transaction internationale,
- Acquérir les bons réflexes et maîtrise des outils adéquats pour réussir le montage des transactions internationales,
- Maitriser la réglementation régissant les opérations de commerce international commençant par les formalités d'exécution jusqu'aux opérations de règlement financier et d'apurement des documents. Un accent particulier sera accordé aux nouveautés apportées en 2025 et 2026.
- Être en mesure d'évaluer les risques, d'éviter les pièges et litiges potentiels qui seront nés des opérations commerciales,
- Appréhender l'émission de garanties sur demande de résidents et de non-résidents.
- Maitriser les modalités et procédures liées au négoce et courtage international et aux comptes y relatifs.
- Maitriser les procédés habituels en matière de conformité dans le domaine du commerce extérieur

FORMATEUR

M. Ridha DOUMA

Ancien Directeur Général à la Banque Centrale de Tunisie (BCT) avec plus de 34 années d'expérience cumulée dans la supervision et la réglementation des changes, la conformité AML-CFT, les marchés internationaux de capitaux et de devises, correspondent banking et les statistiques monétaires et financières. Expert reconnu dans les modalités et garanties de paiement international, la conduite de missions d'inspection des opérations de change auprès des banques, entreprises et bureaux de change, et dans la mobilisation de ressources sur les marchés financiers internationaux au profit de l'État et des entreprises tunisiennes.

PROGRAMME - JOURNEE DU 29 JUIN 2026

| | |
|-------------|--|
| 08H30-09H00 | Accueil des Participants |
| 09h00-11h00 | Introduction : Cadre général des opérations de commerce extérieur : <ul style="list-style-type: none">- Environnements national et international- Chronologie et déroulement des opérations d'importation et d'exportation- Contraintes essentielles rencontrées dans le cadre d'une opération de commerce international ➤ Cadre réglementaire et institutionnel des opérations de commerce extérieur <ul style="list-style-type: none">• Évolution de la réglementation des opérations de commerce extérieur• Principes de base• Principales dérogations• Nouveautés apportées sur le plan réglementaire |
| 11h00-11h30 | Pause-café |
| 11h30-14h30 | ➤ Modalités et conditions réglementaires relatives au règlement financier des importations et des exportations <ul style="list-style-type: none">• Principes de base• Nouveautés en matière de délais et garanties de paiement des exportations des et des importations• Le compte professionnel en devises |
| 14h30 | Déjeuner |

PROGRAMME - JOURNEE DU 30 JUIN 2026

| | |
|-------------|---|
| 08H30-09H00 | Accueil des Participants |
| 09h00-11h00 | <ul style="list-style-type: none">➤ Le négoce et le courtage international :<ul style="list-style-type: none">• Le Compte négoce international➤ Aperçu sur les moyens et modes de paiement des opérations de commerce extérieur.<ul style="list-style-type: none">• Les modes de paiement documentaires et les incoterms |
| 11h00-11h30 | Pause-café |
| 11h30-14h30 | <ul style="list-style-type: none">➤ Conditions d'apurement des dossiers de commerce extérieur<ul style="list-style-type: none">• Dispositions générales relatives à l'apurement• Procédures de suivi des dossiers déclarés non apurés➤ Les engagements par signature <p>Débat</p> |
| 14h30 | Déjeuner |